



MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

POINT
STAT

La formation professionnelle et statutaire des agents des ministères de 2008 à 2012

Février 2015

Salah Idmachiche

Entre 2008 et 2012, le nombre annuel moyen de jours de formation par agent en fonction recule de 0,1 jour pour la formation professionnelle et de 1,2 jour pour la formation statutaire pour atteindre respectivement 3,5 et 3,4 jours par agent

STATISTIQUES ET
RECHERCHE SUR LA
FONCTION PUBLIQUE

DGAFP
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

En 2012, les agents des ministères, hors ministères de l'enseignement, ont bénéficié en moyenne de 6,9 jours de formation : 3,4 jours de formation statutaire (c'est-à-dire obligatoire pour être titularisé dans un corps ou accéder à un nouveau grade) et 3,5 jours de formation professionnelle. Ce nombre de jours moyen s'est réduit entre 2008 et 2012 du fait du reflux de la formation statutaire (-1,2 jour) en lien avec la baisse des recrutements et s'est pratiquement maintenu pour la formation professionnelle (-0,1 jour).

La durée moyenne d'une action de formation professionnelle diminue après avoir augmenté en 2010. De 2008 à 2012, le nombre de jours de stages de préparation aux concours a baissé, en lien avec la diminution du nombre de postes offerts aux concours internes dans les ministères, de même que les durées moyennes de ces stages (3,9 jours en 2008 contre 3,4 jours en 2012).

Au sein de la formation professionnelle, la part de la préparation aux concours a reculé. La formation continue qui en représente 81 % en 2012 est composée pour plus de la moitié des formations techniques spécifiques aux missions de chaque ministère.

Cinq ans après son entrée en vigueur, le droit individuel à la formation (DIF) est utilisé dans la plupart des ministères. En 2012, le nombre de jours de formation suivis dans le cadre du DIF a plus que sextuplé passant de 2 520 à 15 631 jours. Les agents des catégories B et C utilisent le DIF principalement pour préparer des concours, alors que pour ceux de catégorie A, ce dispositif est principalement orienté vers le développement des qualifications.

En 2012, les ministères, hors enseignement, ont consacré 1,45 milliard d'euros à la formation, dont 860 millions d'euros à la formation professionnelle et 590 millions d'euros à la formation statutaire. Au total, les dépenses de formation représentent 6,7 % de la masse salariale de ces ministères.

La formation tout au long de la vie des agents de la fonction publique répond à des objectifs multiples. Elle permet aux agents d'acquérir de nouvelles qualifications ou d'améliorer celles qu'ils possèdent déjà. Ils peuvent ainsi gagner en efficacité sur les fonctions qui leur sont confiées tout au long de leur carrière. Elle favorise également le développement professionnel des agents, leur mobilité ainsi que leurs aspirations personnelles. Enfin, la formation concourt à l'égalité effective d'accès aux différents grades et emplois, en particulier entre femmes et hommes, et facilite la progression des moins qualifiés.

Les textes législatifs et réglementaires pris entre 2007 et 2008 afin de développer la formation tout au long de la vie des agents de la fonction publique ont introduit des dispositifs rénovés pour la formation professionnelle, à travers notamment la création d'un droit individuel à la formation (DIF), le développement des bilans de compétences, ou encore les périodes de professionnalisation.

La formation tout au long de la vie des agents de la fonction publique se compose de la **formation statutaire**, nécessaire à l'exercice de leurs fonctions (par exemple, écoles dont le succès aux examens est obligatoire pour être titularisé mais aussi examens de tir pour les policiers), et de la **formation professionnelle**, tendant à maintenir ou parfaire leurs compétences. Cette dernière répond à des objectifs divers : elle permet de s'adapter immédiatement au poste de travail, de s'adapter à l'évolution prévisible des métiers, de développer ou d'acquérir des qualifications, de se préparer aux examens et concours, de réaliser des bilans de compétences, de valider des acquis de l'expérience et de réaliser de projets professionnels grâce au congé de formation professionnelle. Au sein de la formation professionnelle, on distingue ainsi la **formation continue** des formations de type préparation aux concours et examen ou bilan de compétences.

Cette étude propose de faire un bilan de la mise en place de ces outils dans les ministères. Les données mobilisées sont issues des enquêtes annuelles Formation auprès des ministères (encadré ①). L'étude exclut les ministères de l'enseignement. Par ailleurs, les données sur la formation des agents du ministère de la Santé ne sont pas disponibles en 2012, elles ont donc été estimées.

Toutes formations confondues, le nombre moyen de jours de formation par agent s'est réduit de 1,3 jour entre 2008 et 2012

En 2012, 4,6 millions de jours de formation ont été suivis par les agents civils des ministères, hors ministères de l'enseignement (Education nationale et Enseignement supérieure et recherche). Un agent en fonction s'est vu en moyenne dispensé 3,5 jours de formation professionnelle (figure 1), en baisse de 0,1 jour par rapport à 2008 ou 2003. Le nombre de jours de formation statutaire rapporté au nombre d'agents en fonction a quant à lui reculé de 1,2 jour par rapport à 2008 pour s'établir à 3,4 jours par an. Ce repli provient du recul de la formation statutaire qui passe de 6 jours en moyenne en 2003 à 3,4 jours en 2012. Dans le même temps, la formation professionnelle oscille entre 3,8 et 3,3 jours de formation par agent selon les années. La baisse régulière constatée depuis plusieurs années du nombre de jours de formation statutaire est corrélée avec la réduction des recrutements dans la fonction publique de l'État, tous concours confondus.

La formation est délivrée en particulier aux agents des catégories A et B qui suivent respectivement 10,3 et 8,4 jours de formation en moyenne (respectivement 12,2 et 12,0 jours en 2008), hors agents des ministères de l'enseignement. En revanche, les agents de catégorie C, y compris ouvriers d'état ont un moindre accès à la formation avec seulement 3,4 jours de formation en moyenne en 2012 (figure ②).

Figure 1 : Évolution de la formation et des recrutements hors ministères de l'enseignement de 2003 à 2012^(*)

	2003	2007	2008	2011	2012
Nombre de stagiaires (en milliers)	1 452	1 512	1 484	1 478	1 568
Formation statutaire	55	43	50	395	414
Formation professionnelle	1 397	1 469	1 434	1 083	1 153
Nombre de jours (en milliers)	7 504	6 273	6 190	4 914	4 618
Formation statutaire	4 697	3 462	3 458	2 650	2 276
Formation professionnelle	2 807	2 811	2 732	2 264	2 342
Nombre moyen de jours par agent⁽¹⁾	9,6	8,2	8,2	7,2	6,9
Formation statutaire	6,0	4,5	4,6	3,9	3,4
Formation professionnelle	3,6	3,7	3,6	3,3	3,5
Durées⁽²⁾ (en nombre de jours)	5,2	4,1	4,2	3,3	2,9
Formation statutaire	85,2	81,4	69,2	6,7	5,5
Formation professionnelle	2,0	1,9	1,9	2,1	2,0
Nombre des recrutements	29 731	21 793	23 570	15 144	16 418

Source : enquête annuelle Formation et enquête annuelle Bilan des recrutements. DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents civils des ministères, titulaires et non-titulaires, hors ministères de l'enseignement. Les données du ministère de la Santé ne sont pas disponibles pour l'année 2012, elles ont donc été estimées.

(*) Les concepts de formation ne sont pas parfaitement identiques sur la période entre 2003 et 2012 : initiale et continue avant 2008 ; statutaire et professionnelle à partir de 2008 (voir encadré 1).

(1) Nombre de jours de formation rapporté aux effectifs en fonction.

(2) Nombre de jours de formation rapporté au nombre de stagiaires.

A partir de 2010, le ministère de l'Intérieur a modifié le périmètre de la formation statutaire en incluant les sessions de formation au tir qui relevaient auparavant de la formation professionnelle.

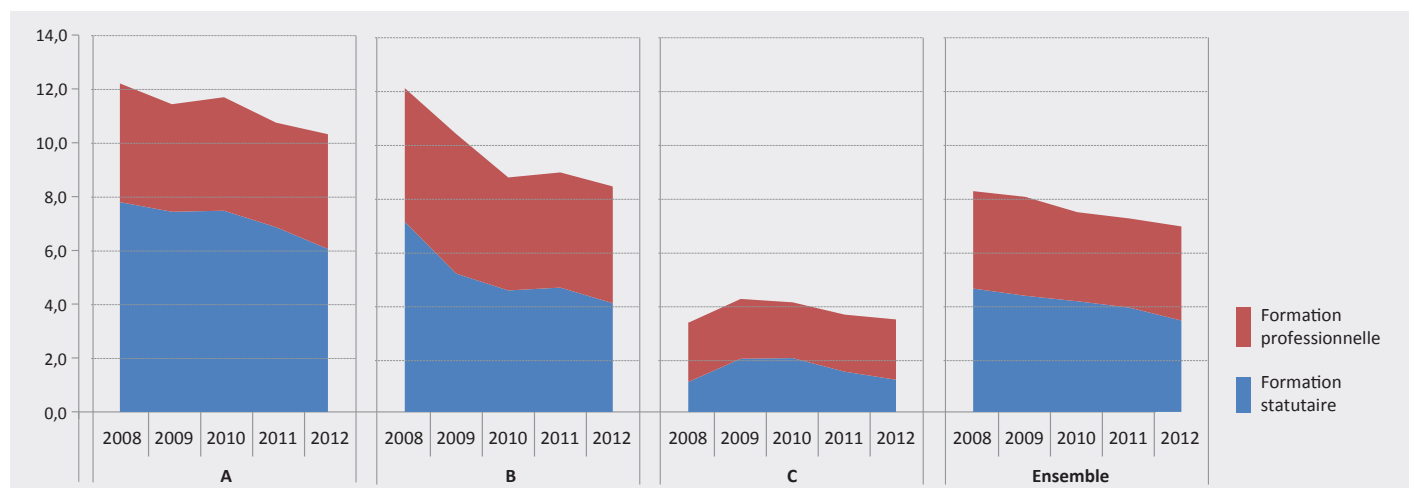
Lecture : en 2012, 4,6 millions de jours de formation ont été réalisés par environ 1,6 million de stagiaires (un stagiaire est compté autant de fois qu'il a suivi de jours de formation).

Plus de formation initiale pour les agents de catégorie A et de formation professionnelle que pour ceux de catégorie B

Les agents de catégorie A bénéficient d'une formation statutaire plus importante que les autres catégories tandis que les agents de catégorie B suivent plus de formation professionnelle. En lien avec le niveau de qualification, les agents de catégorie C suivent à la fois peu de formation statutaire et moitié moins de formation professionnelle que les A ou B. L'essentiel des jours de formation des agents de catégorie A est statutaire (6,0 jours par agent en 2012).

Pour les agents de catégorie B, les jours de formation se répartissent dans à peu près les mêmes proportions entre formation statutaire et professionnelle, alors que pour les agents de catégorie C l'écart est de un jour au profit de la formation professionnelle.

Le recul observé de la formation par agent entre 2008 et 2012 provient pour l'essentiel de la baisse de la formation statutaire par agent de la catégorie B (-3,0 jours) et dans une moindre mesure de la catégorie A (-1,7 jour). La formation professionnelle par agent fluctue pour les A et les B avec un peu plus de formation (y compris la préparation des concours de catégorie A) pour ces derniers. La formation par agent de catégorie C reste relativement stable.

Figure 2 : Nombre moyen de jours de formation par agent des ministères (hors enseignement) selon la catégorie hiérarchique de 2008 à 2012

Source : enquête annuelle Formation. DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents civils des ministères, titulaires et non-titulaires, hors ministères de l'enseignement. Les données du ministère de la Santé ne sont pas disponibles pour l'année 2012, elles ont donc été estimées.

Lecture : en 2012, les agents de catégorie A bénéficient en moyenne de 10,3 jours de formation : 6 jours de formation statutaire et 4,3 jours de formation professionnelle.

Les agents des ministères de la Justice, économique et financier et de l'intérieur bénéficient de davantage de jours de formation

Les agents du ministère de la Justice et des ministères économique et financier sont ceux qui bénéficient du plus grand nombre de jours de formation : respectivement 9,3 et 9 jours en moyenne en 2012 (figure 3). Les agents du ministère de la Justice enregistrent le plus grand

nombre de jours de formation statutaire (5,7 jours en 2012), ceux des ministères économique et financier, le plus grand nombre de jours de formation professionnelle (4,1 jours en 2012).

Le ratio de formation du ministère de l'intérieur a fortement reculé sur la période ; il était équivalent à celui du ministère de la justice en 2008 et se trouve désormais proche de la moyenne des ministères.

Figure 3 : Nombre moyen de jours de formations statutaire et professionnelle par agent selon le ministère de 2008 à 2012

	Ensemble					... dont formation professionnelle				
	2008	2009	2010	2011	2012	2008	2009	2010	2011	2012
Affaires étrangères et européennes	3,3	3,6	3,6	3,2	3,7	3,2	3,0	2,7	2,9	3,4
Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	3,2	3,0	4,2	4,7	3,7	2,7	2,0	2,3	2,3	2,3
Ministères économique et financier	9,6	10,1	10,1	9,4	9,0	4,4	4,9	5	4,5	4,1
Culture et Communication	4,5	3,8	3,9	3,3	3,7	4,0	3,3	3,4	2,9	3,3
Défense et anciens combattants	2,8	2,6	2,5	2,8	2,6	2,1	2,0	2	2,2	2,3
Écologie, développement durable, transports et logement	5,1	6,6	6,3	6,7	6,6	1,9	2,4	2,5	2,7	2,6
Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration ⁽¹⁾	11,1	8,6	7,6	8,1	6,5	4,7	4,5	3,2	3,4	3,9
Justice et Libertés	11,0	12,6	10,0	7,3	9,3	2,9	2,9	2,6	2,4	3,6
Ministères sociaux	5,0	4,8	4,3	5,3	5,2	2,7	2,9	2,4	3,7	3,8
Services du Premier ministre	1,1	0,8	0,6	0,7	0,7	1,1	0,7	0,7	0,7	0,6
Ensemble	8,2	8,0	7,4	7,2	6,9	3,6	3,7	3,3	3,3	3,5

Source : enquête annuelle Formation. DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents civils des ministères, titulaires et non-titulaires, hors ministères de l'enseignement. Les données du ministère de la Santé ne sont pas disponibles pour l'année 2012, elles ont donc été estimées.

(1) Entre 2008 et 2009, la diminution du nombre moyen de jours de formation correspond à une forte baisse des incorporations des élèves gardiens de la paix dans les écoles de police. Entre 2011 et 2012, la diminution est également attribuable à une forte réduction du nombre d'incorporations d'élèves gardiens de la paix et des adjoints de sécurité dans les écoles de police.

Lecture : en 2012, les agents du ministère de la Culture, ont bénéficié en moyenne de 3,3 jours de formation professionnelle et de 0,4 jours de formation statutaire. Ils ont bénéficié au total de 3,7 jours de formation.

La durée moyenne d'une formation professionnelle a augmenté entre 2008 et 2012, essentiellement pour les agents de catégorie A

La formation professionnelle peut être suivie par l'ensemble des agents en fonction alors que la formation statutaire, obligatoire avant toute titularisation ou avant l'accès à un nouveau grade, ne concerne qu'une partie des agents des ministères (encadré 1). Pour, mesurer l'effort des ministères en matière de formation, il convient donc de se concentrer plutôt sur la formation professionnelle. C'est l'approche retenue dans le reste de cette étude en analysant plus finement la formation professionnelle, en fonction notamment de caractéristiques démographiques des agents.

En 2012, la formation professionnelle représente 50,7 % du volume total des jours de formation et 73,6 % de l'ensemble des stagiaires, toutes formations confondues.

Hors ministères de l'enseignement, la durée moyenne d'une action de formation professionnelle, c'est-à-dire le nombre de jours de formation par stagiaire, est relativement stable, passant de 1,9 jour en 2008 à 2 jours en 2012. Cette légère augmentation profite essentiellement aux stagiaires de catégorie A dont les actions de formation professionnelle durent en moyenne 2,4 jours en 2012 contre 2,3 jours en 2008. Les durées moyennes des actions de formation professionnelle des stagiaires de catégorie B et C sont relativement stables de 2008 à 2012 : respectivement 1,9 et 1,8 jours (figure 4).

L'évolution des durées moyennes d'actions de formation professionnelle entre 2008 et 2012, concerne, dans chaque catégorie hiérarchique de la même manière les hommes et les femmes. Ces dernières bénéficient en 2012 d'actions de formation professionnelle en moyenne légèrement plus longues : 2,1 contre 1,9 jour pour les hommes après 2 jours contre 1,8 jour pour les hommes en 2008.

Figure 4 : Les durées moyennes des actions de formation professionnelle hors ministères de l'enseignement selon la catégorie et le sexe de 2008 à 2012 (en nombre de jours)

		2008	2009	2010	2011	2012
A	Hommes	2,2	2,0	2,2	2,3	2,3
	Femmes	2,4	2,3	2,5	2,3	2,6
	Ensemble	2,3	2,1	2,4	2,3	2,4
B	Hommes	1,7	1,7	2,5	2,1	1,9
	Femmes	2,0	2,1	2,4	2,2	2,4
	Ensemble	1,8	1,9	2,5	2,1	1,9
C	Hommes	1,8	1,7	1,7	1,8	1,8
	Femmes	1,8	1,9	2,1	1,9	1,9
	Ensemble	1,8	1,8	1,9	1,9	1,8
Ensemble	Hommes	1,8	1,8	2,2	2,0	1,9
	Femmes	2,0	2,1	2,3	2,1	2,1
	Ensemble	1,9	1,9	2,3	2,1	2,0

Source : enquête annuelle Formation. DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents civils des ministères, titulaires et non-titulaires, hors ministères de l'enseignement. Les données du ministère de la Santé ne sont pas disponibles pour l'année 2012, elles ont donc été estimées.

Lecture : Lecture : en 2012, la durée moyenne d'une action de formation professionnelle suivie par les hommes est de 1,9 jour.

Parmi l'ensemble des jours de formation professionnelle, la part consacrée à la préparation aux concours a baissé

Les actions de formation continue représentent plus des trois quarts du volume de formation professionnelle. Viennent ensuite la préparation des concours et examens puis les congés formation. La part de la formation continue a augmenté de 5,1 points entre 2008 et 2012 tandis que les préparations aux concours ont vu leur part reculer de 18,5 % en 2008 à 14,7 % de l'ensemble des jours de formation professionnelle en 2012 (figure 5). En lien avec la baisse des concours et des recrutements, le nombre de jours consacrés à la préparation aux concours a connu une baisse annuelle moyenne de 9,2 % entre 2008 et 2012.

En 2012, 20 % de l'ensemble des jours de formation professionnelle des agents de catégorie B ont été consacrés aux préparations de concours (15,4 % pour les agents de catégorie C) et 5,6 % pour les agents de catégorie A.

Les agents suivent des formations de préparations aux concours pour évoluer dans la même catégorie hiérarchique ou pour se présenter à des concours qui relèvent d'une catégorie hiérarchique supérieure. En 2012, le nombre de stagiaires de chaque catégorie hiérarchique ayant suivi ce type de formation a baissé. Cette évolution correspond à la baisse du nombre de postes offerts aux concours internes concernés (figure 6).

En 2012, sur l'ensemble des jours de formation professionnelle dont ont bénéficié les hommes, 14 % ont été consacrés aux préparations aux concours (15,4 % pour les femmes). En revanche, et quelle que soit l'année, les femmes consomment une part plus importante de jours de congés de formation comparées aux hommes (respectivement 5,0 % et 2,7 % en 2012).

En 2012, la durée moyenne de préparation aux concours est de 3,4 jours par stagiaire contre 3,9 jours en 2008.

Figure 5 : Nombre de jours de formation professionnelle par type de formation hors ministères de l'enseignement de 2008 à 2012

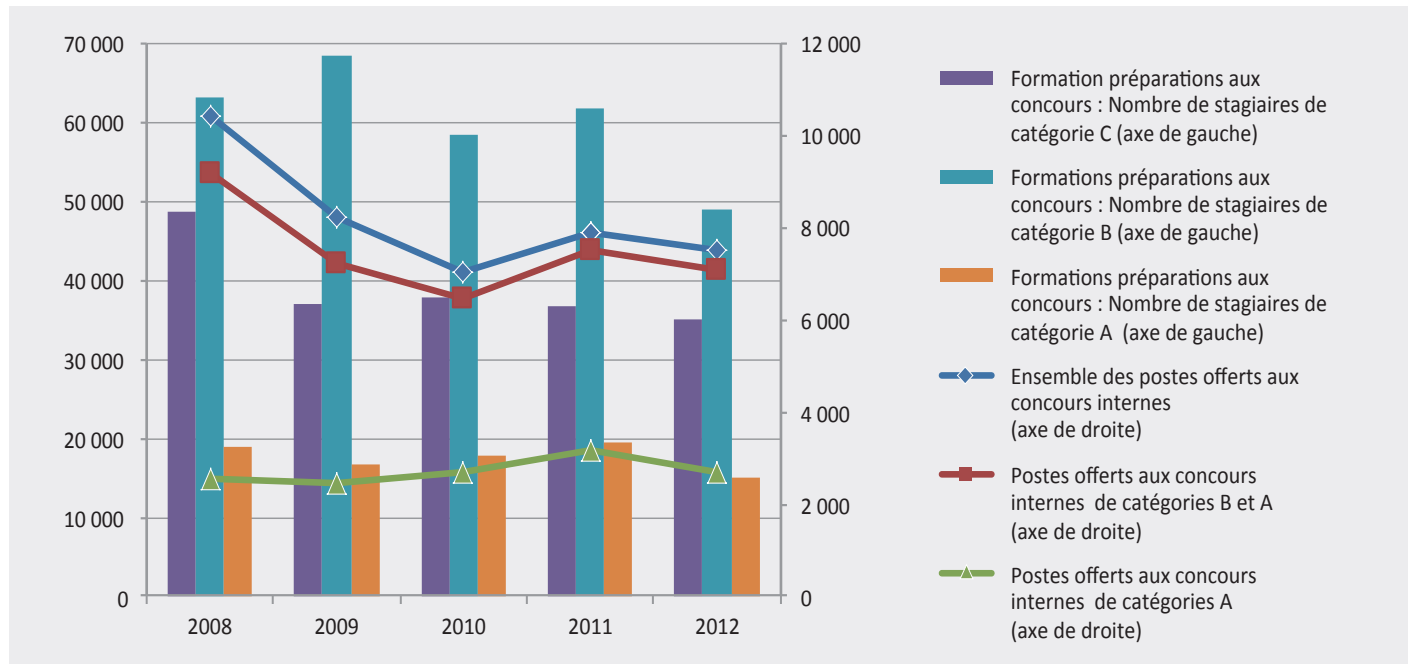
		Ensemble		Par catégorie (en %)			Par sexe (en %)		Durée des formations (en nombre de jours)
		Nombre de jours	Part des formations (en %)	A	B	C	Hommes	Femmes	
2008	Formation continue	2 084 002	76,3	82,7	71,6	78,4	76,9	75,6	1,6
	Préparation aux examens et concours	505 534	18,5	11,8	24,7	14,0	19,9	16,8	3,9
	Période de professionnalisation	51	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,8
	Congé formation	139 580	5,1	5,4	3,6	7,4	3,1	7,5	89,2
	VAE	1 292	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	4,7
	Bilan de compétence	1 053	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	3,0
	Total	2 731 512	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	1,9
2009	Formation continue	2 054 691	77	88,9	71,7	77,7	77,6	77,1	1,6
	Préparation aux examens et concours	449 840	16,9	6,3	24,2	12,5	18,2	15,4	3,7
	Période de professionnalisation	18 800	0,7	0,1	0,2	2,4	1,1	0,3	2,9
	Congé formation	128 344	4,8	4,6	3,8	7,2	3,0	7,1	60,4
	VAE	2 257	0,1	0,1	0,0	0,2	0,1	0,1	4,7
	Bilan de compétence	1 861	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	3,0
	Total	2 655 793	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	1,9
2010	Formation continue	1 858 111	78,7	88,3	72,2	79,9	78,7	78,7	2,0
	Préparation aux examens et concours	383 316	16,2	6,7	23,9	13,1	17,6	14,8	3,4
	Période de professionnalisation	4 951	0,2	0,3	0,1	0,4	0,3	0,1	4,6
	Congé formation	109 404	4,6	4,5	3,8	6,3	3,1	6,2	59,8
	VAE	2 125	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	5,7
	Bilan de compétence	2 592	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	4,5
	Total	2 360 498	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	2,3
2011	Formation continue	1 787 877	79,0	85,5	73,0	82,9	80,2	77,5	1,9
	Préparation aux examens et concours	366 756	16,2	9,2	23,1	11,0	16,7	15,6	3,1
	Période de professionnalisation	3 768	0,2	0,1	0,1	0,4	0,2	0,1	1,9
	Congé formation	102 924	4,5	5,1	3,7	5,6	2,8	6,6	79,6
	VAE	1 175	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	5,1
	Bilan de compétence	1 985	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	4,6
	Total	2 264 483	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	2,1
2012	Formation continue	1 907 460	81,4	89,8	77,0	79,8	83,0	79,5	1,8
	Préparation aux examens et concours	343 192	14,7	5,6	20,0	15,4	14,0	15,4	3,4
	Période de professionnalisation	3 336	0,1	0,1	0,1	0,4	0,2	0,1	1,4
	Congé formation	86 210	3,7	4,4	2,9	4,4	2,7	5,0	85,6
	VAE	716	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	4,5
	Bilan de compétence	1 403	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	4,0
	Total	2 342 317	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	2,0

Source : enquête annuelle Formation. DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents civils des ministères, titulaires et non-titulaires, hors ministères de l'enseignement. Les données du ministère de la Santé ne sont pas disponibles pour l'année 2012, elles ont donc été estimées.

Lecture : en 2012, 20 % du nombre de jours de formation professionnelle des agents de catégorie B ont été consacrés aux formations de préparation aux concours.

Figure 6 : Nombre de postes offerts aux concours internes et nombre de stagiaires ayant suivi des formations de préparations aux concours



Source : enquête annuelle Formation et enquête annuelle Bilan des recrutements. DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents civils des ministères, titulaires et non-titulaires, hors ministères de l'enseignement. Les données formation du ministère de la Santé ne sont pas disponibles pour l'année 2012, elles ont donc été estimées.

Les actions de la formation continue sont principalement suivies pour s'adapter au poste de travail

Les actions de formation continue répondent à divers objectifs : l'adaptation immédiate au poste de travail ; l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers ; le développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications. Leur volume a reculé en moyenne de 2,2 % par an entre 2008 et 2012. En 2012, près de la moitié des jours de formation continue a été dispensée en vue d'une adaptation immédiate au poste de travail, en recul de 5,2 points depuis 2008 (figure 7). Par ailleurs, la part des formations dédiées aux évolutions prévisibles des métiers, qui, après avoir reculé entre 2008 et 2010 représentent 22,7 % des formations continues en 2010, repart en hausse à partir de 2011 pour atteindre 31,9 % en 2012, légèrement moins qu'en 2008. Enfin, les actions visant le développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications, après avoir fortement progressé en 2009 se maintiennent sur la période récente. Elles représentent 20,7 % du volume des actions de formation continue en 2012 contre 14,3 % en 2008.

Les hommes et les femmes s'orientent plus fréquemment vers les actions de formation continue consacrées à l'adaptation immédiate au poste de travail que vers l'évolution de leur métier ou qualification. En 2012, cet objectif mobilise un peu plus de la moitié du volume de la formation continue chez les femmes contre 41,6 % chez les hommes. En revanche, ces derniers consacrent une part plus importante de jours de formation aux actions dédiées aux évolutions prévisibles des métiers : 37,4 % contre 25,1 % chez les femmes.

Chez les cadres A, 55,1 % du volume de la formation continue en 2012 a eu pour objectif l'adaptation immédiate au poste de travail, une part en baisse continue depuis 2008. Par ailleurs, les catégories B et C suivent plus fréquemment des actions de formation continue dans le but de « s'adapter à l'évolution prévisible des métiers », « de développer les qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications » : respectivement 59,1 % et 52,6 %.

Figure 7 : Répartition du nombre de jours de formation continue selon les différents objectifs de 2008 à 2012 (en %)

		Ensemble	Par sexe		Par catégorie hiérarchique		
			Hommes	Femmes	A	B	C
2008	Adaptation au poste	52,6	46,9	59,7	66,3	40,1	68,6
	Evolution des métiers	33,2	41,1	23,2	20,5	47,0	28,0
	Développement des qualifications	14,3	12,0	17,1	13,2	12,9	20,4
	Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2009	Adaptation au poste	51,5	43,2	61,6	66,5	42,9	51,0
	Evolution des métiers	29,6	36,9	20,6	17,9	39,4	24,2
	Développement des qualifications	18,9	19,9	17,7	15,6	17,7	24,8
	Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2010	Adaptation au poste	58,3	51,8	65,0	68,7	51,9	56,0
	Evolution des métiers	22,7	27,0	18,2	16,1	29,7	19,3
	Développement des qualifications	19,1	21,2	16,8	15,2	18,4	24,7
	Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2011	Adaptation au poste	52,6	48,4	57,6	63,4	45,4	52,3
	Evolution des métiers	26,9	31,2	21,9	19,6	36,4	19,7
	Développement des qualifications	20,5	20,4	20,6	17,0	18,2	28,0
	Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2012	Adaptation au poste	47,4	41,6	54,5	56,1	40,9	47,4
	Evolution des métiers	31,9	37,4	25,1	27,6	42,0	20,0
	Développement des qualifications	20,7	21,0	20,4	16,4	17,1	32,6
	Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : enquête annuelle Formation. DGAFF, département des études et des statistiques.

Champ : agents civils des ministères, titulaires et non-titulaires, hors ministères de l'enseignement. Les données du ministère de la Santé ne sont pas disponibles pour l'année 2012, elles ont donc été estimées.

Lecture : en 2012, 47,4 % de l'ensemble des jours de formation continue ont été consacrés aux actions d'adoption immédiate au poste de travail.

Les formations techniques spécifiques aux missions de chaque ministère sont majoritaires

La nomenclature des domaines de formation a été modifiée suite à la publication du décret n° 2007-1470 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État. On distingue désormais treize domaines contre six précédemment (encadré 1).

Les formations techniques spécifiques aux missions de chaque ministère représentent plus de la moitié du volume de formation continue : 53,2 % en 2012 (figure 8), en baisse de 7,2 points par rapport à 2008. En deuxième position, les formations Informatique représentent 9,8 % du volume de formation continue. Les formations linguistiques viennent ensuite en troisième position (7,6 %) avec des taux très différents d'un ministère à l'autre. Les ministères les plus utilisateurs sont logiquement ceux qui ont des contacts très réguliers avec d'autres pays du fait de leurs missions : ainsi les formations linguistiques représentent un peu plus des deux tiers du nombre de jours de formation continue au ministère des Affaires étrangères.

En 2012, les formations linguistiques, qui représentent 7,6 % du volume de formation continue, constituent un peu plus des deux tiers des formations dont ont bénéficié les agents du ministère des Affaires étrangères. Cette proportion s'explique principalement par les spécificités des activités de ce ministère. Il en est de même au ministère de l'Ecologie, notamment au sein du secteur de l'Aviation civile où près d'un tiers du volume de formation continue a concerné les stages linguistiques. Ces stages représentent également 20,8 % du volume de la formation continue des agents des Services du premier ministre et 10,6 % de la formation continue des agents du ministère de la Culture (figure 9).

En 2012, les hommes ont consacré 60,2 % de leur volume de formation continue aux formations spécifiques aux métiers de leurs ministères. En revanche, ce domaine ne représente que 44,1 % du volume de formation continue suivie par les femmes. A l'exception de ces formations spécifiques, l'informatique, les formations linguistiques et le management constituent les principaux domaines de formation continue chez les hommes (22,8 %). Par ailleurs, les formations linguistiques, en management, en techniques administratives et en accueil cumulent 34,2 % du volume de formation continue suivie par les femmes (figure 10).

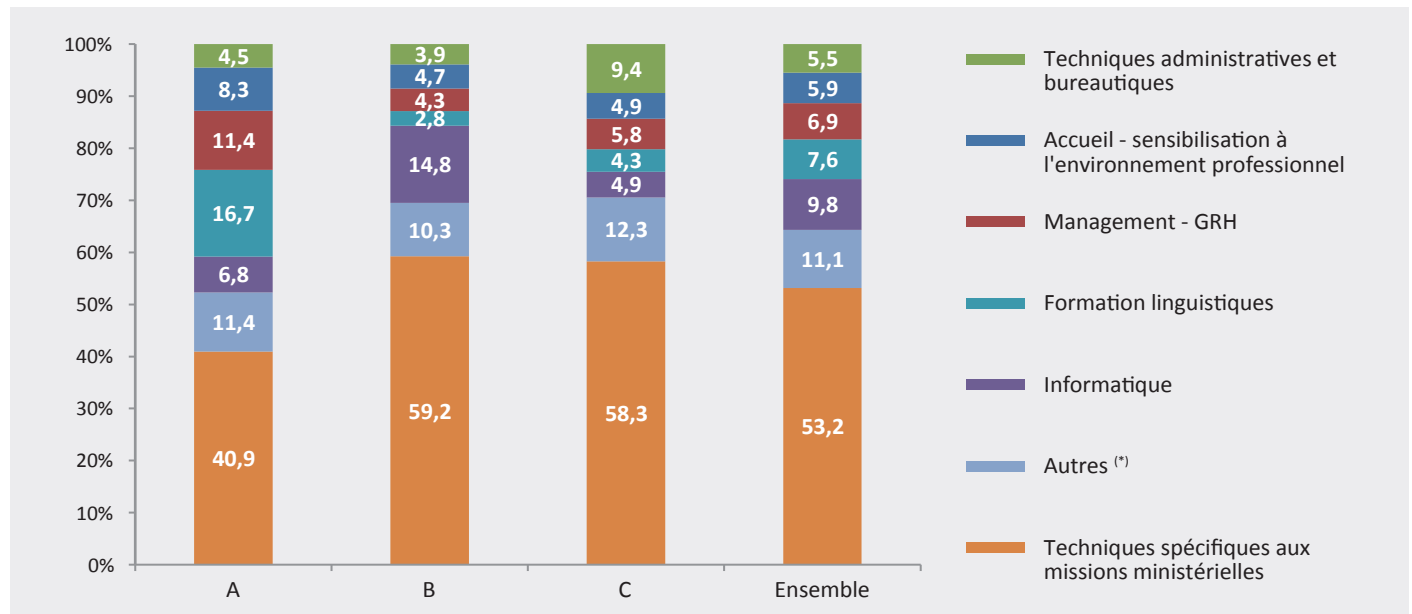
1 Mesuré en nombre de jours de formation

2 Concernent uniquement les formations des informaticiens.

Les formations continues les plus répandues sont les techniques spécifiques à chaque ministère. Les agents de la catégorie B et C y recourent davantage : respectivement 59,2 % et 58,3 % de leur volume de formation continue en 2012 contre 40,9 % pour les agents de catégorie A. En dehors de ce domaine de formation, les cadres bénéficient plus fréquemment de formations linguistiques (16,7 %)

et des formations au management (11,4 %. Par ailleurs, les catégories B s'orientent plus fréquemment vers les formations en informatique (14,8 %), en accueil et sensibilisation à l'environnement professionnel (4,7 %). Enfin, les techniques administratives constituent 9,4 % du volume de formation continue des agents de catégorie C en 2012.

Figure 8 : Répartition des actions de formation continue hors ministères de l'enseignement en 2012 selon la catégorie hiérarchique (en %)



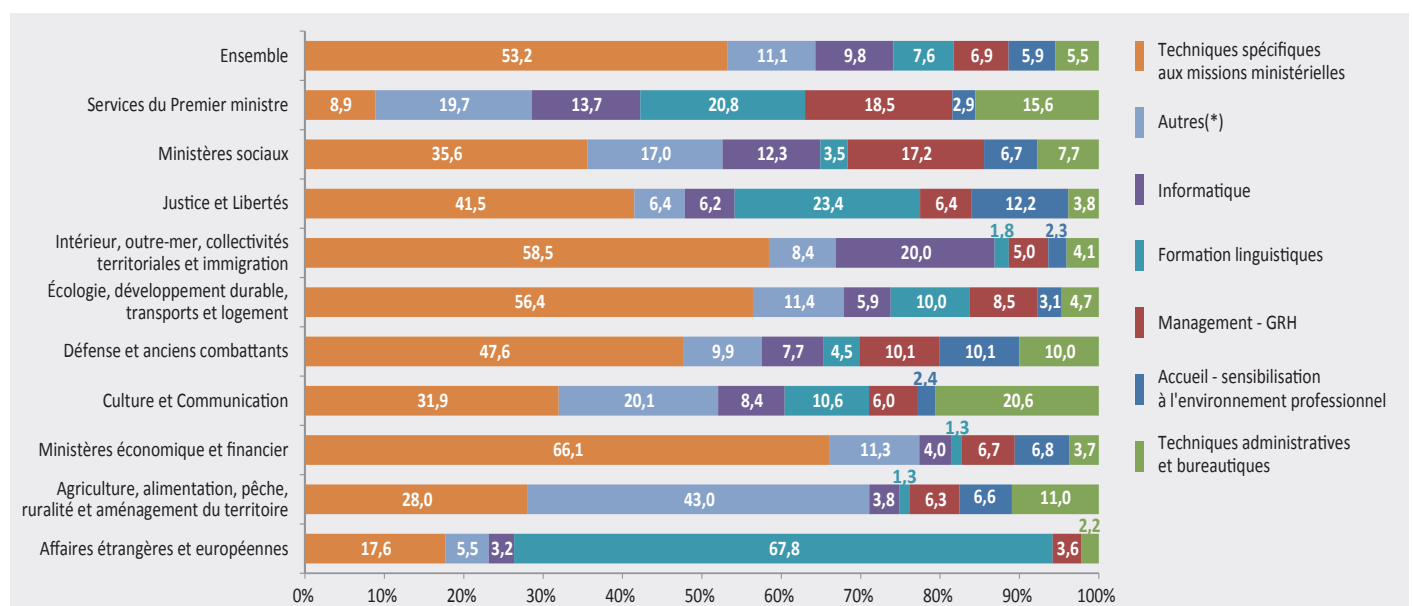
Source : enquête annuelle Formation. DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents civils des ministères, titulaires et non-titulaires, hors ministères de l'enseignement. Les données du ministère de la Santé ne sont pas disponibles pour l'année 2012, elles ont donc été estimées.

(*) Regroupe les formations dans les domaines suivants: Santé et sécurité au travail, Achats publics, Gestion et suivi des politiques publiques, Techniques juridiques, Europe, Développement durable, Service aux usagers (voir données complémentaires de la publication).

Lecture : 53,2 % du volume de la formation continue ont été consacrés aux formations techniques spécifiques aux missions de chaque ministère.

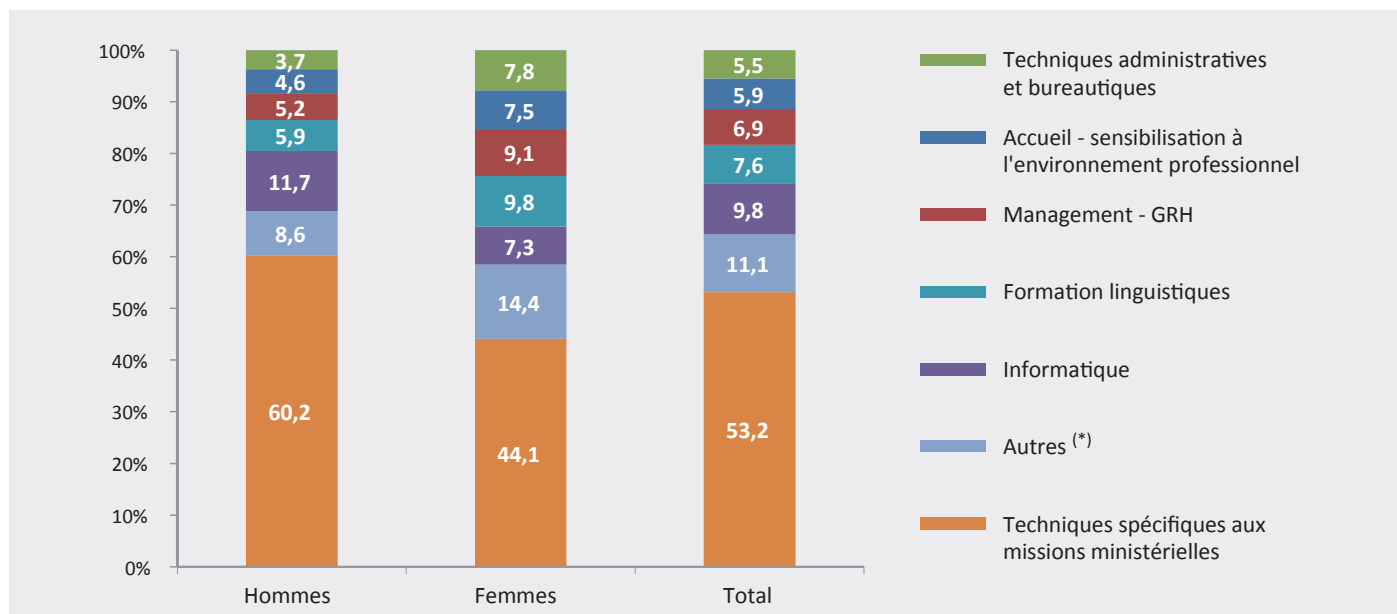
Figure 9 : Répartition des actions de formation continue hors ministères de l'enseignement en 2012 par ministère (en %)



Source : enquête annuelle Formation. DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents civils des ministères, titulaires et non-titulaires, hors ministères de l'enseignement. Les données du ministère de la Santé ne sont pas disponibles pour l'année 2012, elles ont donc été estimées.

(*) Regroupe les formations dans les domaines suivants: Santé et sécurité au travail, Achats publics, Gestion et suivi des politiques publiques, Techniques juridiques, Europe, Développement durable, Service aux usagers (voir données complémentaires de la publication).

Figure 10 : Répartition des actions de formation continue hors ministères de l'enseignement en 2012 selon le sexe (en %)

Source : enquête annuelle Formation. DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents civils des ministères, titulaires et non-titulaires, hors ministères de l'enseignement. Les données du ministère de la Santé ne sont pas disponibles pour l'année 2012, elles ont donc été estimées.

(*) Regroupe les formations dans les domaines suivants: Santé et sécurité au travail, Achats publics, Gestion et suivi des politiques publiques, Techniques juridiques, Europe, Développement durable, Service aux usagers (voir données complémentaires de la publication).

Figure 11 : Nombre de jours de formation et nombre de stagiaires ayant bénéficié du DIF selon les ministères de 2008 à 2012

	2008		2009		2010		2011		2012	
	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de formation	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de formation	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de formation	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de formation	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de formation
Affaires étrangères et européennes	0	0	0	0	11	52	7	43	12	63
Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	0	0	36	72	63	124	79	163	61	171
Ministères économique et financier	188	305	1 945	4 143	1 910	4 337	2 381	6 022	2 599	6 765
Culture et Communication	0	0	0	0	780	2 492	963	3 089	788	2 737
Défense et anciens combattants	3	12	222	945	452	1 607	361	1 491	412	1 672
Écologie, développement durable, transports et logement	0	0	91	275	107	413	218	980	207	1 032
Justice et Libertés	675	1 293	710	1 162	482	746	601	873	368	991
Ministères sociaux	76	198	112	327	328	1 030	655	1 379	796	2 022
Services du Premier ministre	93	712	102	612	257	1 558	139	1 011	182	179
Ensemble ⁽¹⁾	1 035	2 520	3 218	7 536	4 390	12 359	5 404	15 051	5 425	15 631
% dans le volume de formation professionnelle ⁽¹⁾	0,1	0,1	0,4	0,4	0,5	0,7	0,7	0,9	0,7	1,0

Source : enquête annuelle Formation. DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents civils des ministères, titulaires et non-titulaires, hors ministères de l'enseignement et de l'Intérieur. Les données du ministère de la Santé ne sont pas disponibles pour l'année 2012, elles ont donc été estimées.

(1) Hors ministère de l'Intérieur.

Le droit individuel à la formation monte en charge dans l'ensemble des ministères

Le droit individuel à la formation (DIF) a été créé par la loi 2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique et son décret d'application 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique de l'État. Le DIF est entré en application le 1^{er} janvier 2008.

Le DIF est mobilisé à l'initiative de l'agent et avec l'accord de l'administration. L'agent peut utiliser ce droit pour suivre des formations inscrites au plan de formation, hors formation statutaire, formation à l'adaptation immédiate à l'emploi et congé de formation professionnelle.

L'utilisation du DIF s'est répandue depuis 2010 dans l'ensemble des ministères³. Cinq ans après son entrée en vigueur, le nombre de jours de formation est de 15 631 soit 1 % du volume de formation professionnelle (figure 1). Après une phase de développement, le DIF a été mis en œuvre pour 5 425 stagiaires en 2012, en légère hausse par rapport à 2011. Comme en 2009, le dispositif du DIF est plus développé dans les ministères économique et financier : 6 765 jours de

formation en 2012 pour 2 599 stagiaires. Le ministère de la Culture vient en seconde position avec 2 737 jours de formation pour 788 agents formés.

Les catégories C totalisent 37,8 % du volume du DIF, les femmes plus de la moitié

En 2012, les agents de catégorie C, qui représentent environ 19 % des agents des ministères, totalisent 37,8 % du nombre de jours de formation DIF. En revanche, leur durée moyenne dans une action de formation de type DIF (2,9 jours) est légèrement supérieure à celle des agents de catégorie A (2,8 jours) (figure 12).

En 2011, les femmes ont bénéficié de plus de la moitié des jours consacrés au DIF (58,8 %) en raison surtout d'une plus grande propension à suivre des stages que les hommes, la durée des stages étant proche de celle des hommes : 2,8 jours contre 2,9 jours pour les hommes (figure 12). Ce constat est encore plus marqué au sein des catégories hiérarchiques les plus féminisées (hors enseignants), à savoir les catégories B et C : les femmes y totalisent près des deux tiers du volume du DIF (figure 13).

Figure 12 : Répartition du nombre de jours de stage et du nombre de stagiaires ayant bénéficié du DIF(*) selon la catégorie hiérarchique et le sexe en 2012

		Nombre de stagiaires (en %)	Nombre de jours (en %)	Durée moyenne (en jours)
Catégorie hiérarchique	A	25,2	24,2	2,8
	B	37,4	38,1	2,9
	C	37,4	37,8	2,9
	Ensemble	100,0	100,0	2,9
Sexe	Hommes	40,5	41,2	2,9
	Femmes	59,5	58,8	2,8
	Ensemble	100,0	100,0	2,9

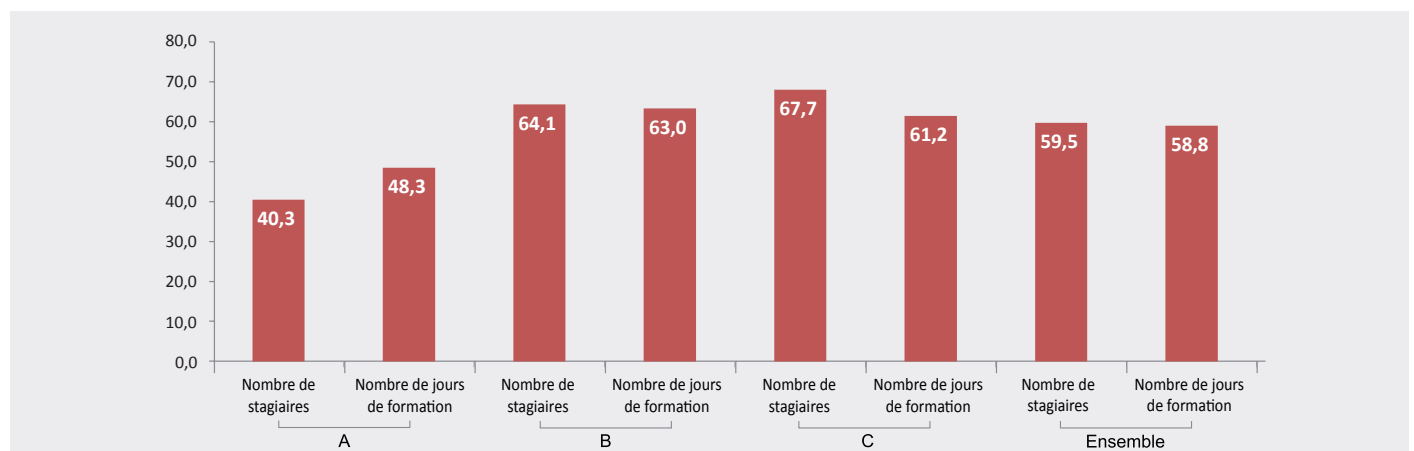
Source : enquête annuelle Formation. DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents civils des ministères, titulaires et non-titulaires, hors ministères de l'enseignement. Les données du ministère de la Santé ne sont pas disponibles pour l'année 2012, elles ont donc été estimées.

(*) Les données sur le DIF des agents du ministère de l'Intérieur ne sont pas disponibles.

Lecture : en 2012, les femmes ont bénéficié de 58,8 % des jours consacrés au DIF.

Figure 13 : Poids des femmes parmi les stagiaires DIF(*) et part de jours de formation dont elles ont bénéficié selon la catégorie hiérarchique en 2012 (en %)



Source : enquête annuelle Formation. DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents civils des ministères, titulaires et non-titulaires, hors ministères de l'enseignement. Les données du ministère de la Santé ne sont pas disponibles pour l'année 2012, elles ont donc été estimées.

(*) Les données sur le DIF des agents du ministère de l'Intérieur ne sont pas disponibles.

Lecture : parmi les stagiaires de catégorie C, 67,7 % sont des femmes ; elles ont totalisé 61,2 % du nombre de jours de formation DIF dont ont bénéficié les agents de catégorie C.

3 Données non exploitées pour le ministère de l'Intérieur dont la qualité des statistiques du DIF est en cours d'expertise et hors ministères de l'enseignement.

Le DIF s'utilise principalement pour suivre des formations de préparation des concours

Les agents peuvent utiliser leur DIF pour suivre différentes actions de formation : s'adapter à l'évolution prévisible des métiers ; développer des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications ; préparer des concours ou examens ; réaliser un bilan de compétences ; valider les acquis de l'expérience ; se professionnaliser.

Les actions ayant pour objectif la préparation aux examens, concours administratifs et autres procédures de promotion interne représentent 44,5 % du volume du DIF, suivies par les formations visant le développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications (38,5 %) (figure 14). Sur l'ensemble des jours du DIF des agents de catégorie A, 54,6 % ont été utilisés pour le développement des qualifications et seulement 19,4 % pour les actions de préparations aux concours. Les catégories B et C, utilisent le DIF principalement pour préparer les concours (respectivement 56,1 % et 49 %).

Figure 14 : Répartition des actions de formations dans le cadre du DIF ^(*) selon les catégories hiérarchiques et le sexe en 2012

		Catégories hiérarchiques			Sexe		Ensemble
		A	B	C	Hommes	Femmes	
Nombre de stagiaires (en %)	Formation continue – évolution des métiers	24,6	10,4	14,6	14,6	16,3	15,6
	Formation continue - Développement des qualifications	59,8	28,6	33,7	47,4	32,3	38,4
	Préparation aux concours	13,9	58,6	50,6	36,2	49,9	44,3
	Bilan de compétence	0,9	1,0	0,9	1,0	0,9	1,0
	Professionnalisation	0,4	0,4	0,0	0,2	0,3	0,2
	VAE	0,4	0,9	0,1	0,6	0,4	0,5
	Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de jours de formation (en %)	Formation continue – évolution des métiers	23,4	9,1	13,9	13,7	14,8	14,3
	Formation continue - Développement des qualifications	54,6	31,5	35,2	42,7	35,5	38,5
	Préparation aux concours	19,4	56,1	49,0	40,1	47,6	44,5
	Bilan de compétence	1,0	1,6	1,2	1,7	1,0	1,3
	Professionnalisation	1,3	0,6	-	0,5	0,5	0,5
	VAE	0,2	1,3	0,7	1,2	0,5	0,8
	Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Durées (en nombre de jours)	Formation continue – évolution des métiers	2,6	2,5	2,8	2,8	2,6	2,7
	Formation continue - Développement des qualifications	2,5	3,2	3,0	2,6	3,1	2,9
	Préparation aux concours	3,9	2,8	2,8	3,3	2,7	2,9
	Bilan de compétence	3,1	4,4	4,0	4,8	3,3	4,0
	Professionnalisation	8,5	4,7	-	8,6	5,4	6,4
	VAE	1,6	4,0	13,7	5,7	3,5	4,6
	Ensemble	2,8	2,9	2,9	2,9	2,8	2,9

Source : enquête annuelle Formation. DGAFF, département des études et des statistiques.

Champ : agents civils des ministères, titulaires et non-titulaires, hors ministères de l'enseignement. Les données du ministère de la Santé ne sont pas disponibles pour l'année 2012, elles ont donc été estimées.

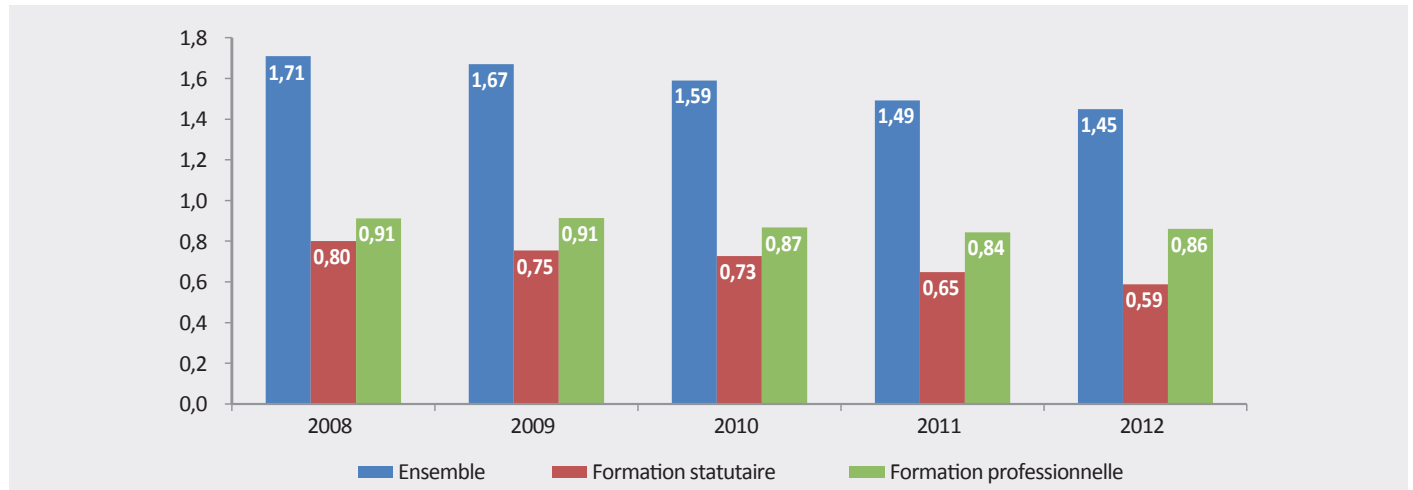
(*) Les données sur le DIF des agents du ministère de l'Intérieur ne sont pas disponibles.

Hors ministères de l'enseignement, l'État a dépensé 1 448 millions d'euros pour la formation de ses agents en 2012

En 2012, hors ministères de l'enseignement, les ministères ont consacré 1,45 milliard d'euros pour former leurs agents, en baisse de 15,5 % par rapport à 2008, soit une baisse annuelle moyenne de 4,1 % (figure 15). Cette baisse est essentiellement imputable à la diminution des dépenses

de formation statutaire (-26,6 %) qui s'établit en 2012 à 590 Millions d'euros et, dans une moindre mesure, à celle des dépenses de formation professionnelle (-5,7 %) sur la même période pour totaliser 860 M€ en 2012. Sur le même champ, les dépenses consacrées à la formation en 2012 représentent 6,7 % de la masse salariale estimée (7,8 %) en 2008) : 2,7 % et 4,0 % alloués respectivement aux formations statutaire et professionnelle (figure 16).

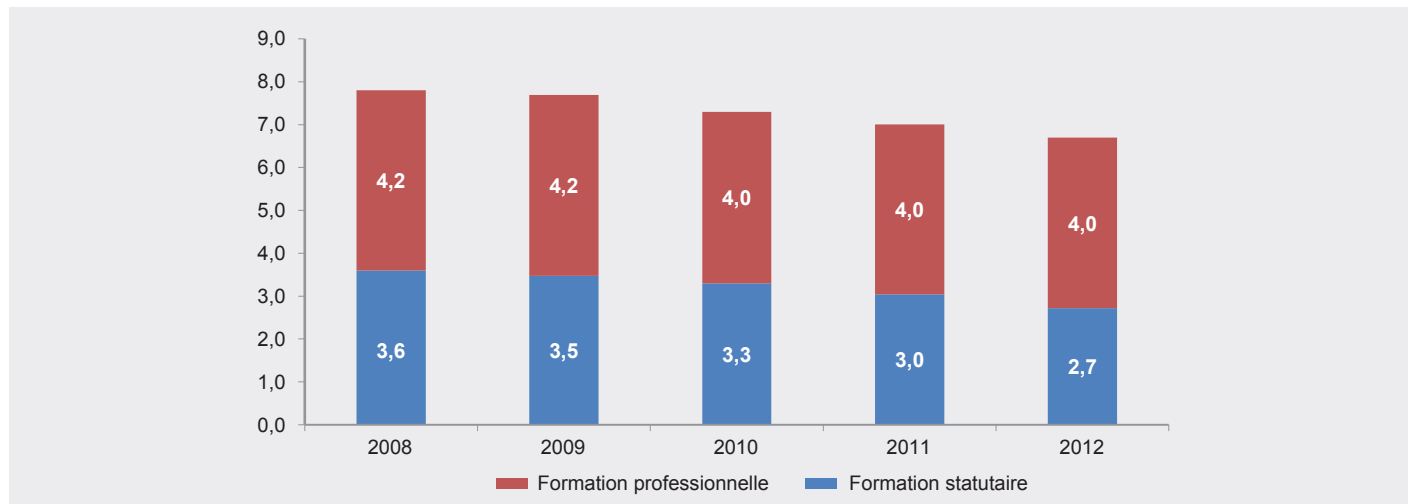
Figure 15 : Les dépenses de formation hors ministères de l'enseignement de 2008 à 2012 (en milliards d'euros)



Source : enquête annuelle Formation. DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents civils des ministères, titulaires et non-titulaires, hors ministères de l'enseignement. Les données du ministère de la Santé ne sont pas disponibles pour l'année 2012, elles ont donc été estimées.

Figure 16 : Part des dépenses des formations statutaire et professionnelle dans la masse salariale de 2008 à 2012 (en %)



Source : enquête annuelle Formation. DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents civils des ministères, titulaires et non-titulaires, hors ministères de l'enseignement. Les données du ministère de la Santé ne sont pas disponibles pour l'année 2012, elles ont donc été estimées.

Lecture : en 2012, la part des dépenses de formation dans la masse salariale est de 6,7 % : 2,7 % pour la formation statutaire et 4,0 % pour la formation professionnelle.

La rémunération des stagiaires représente près des deux tiers des dépenses de formation

En 2012, les dépenses consacrées aux rémunérations des stagiaires représentent 63,7 % des dépenses totales de formation, proportion stable par rapport à 2008 et 4,3 % de la masse salariale (4,9 % en 2008) (figure 17, figure 18). Hors rémunérations des stagiaires, le budget de formation est constitué des dépenses de fonctionnement et des frais pédagogiques (2,4 % de la masse salariale en 2012 contre 2,9 % en 2008) : location des locaux, fournitures, paiement des formateurs.

En 2012, le poids des dépenses de formation dans la masse salariale est le plus élevé au ministère de l'Écologie (9,3 %), aux ministères économique et financier (7,6 %) ainsi qu'aux ministères de l'Intérieur (7,1 %) et de la Justice (7,0 %) (figure 19). Entre 2008 et 2012, à l'exception du ministère de la Justice, la part des dépenses consacrées à la formation professionnelle dans la masse salariale a toujours été supérieure à la part consacrée à la formation statutaire.

Figure 17 : Les composantes des dépenses de formation hors ministères de l'enseignement de 2008 à 2012 (en %)

	2008			2009			2010			2011			2012		
	Dépenses hors rémunération des stagiaires	Rémunération des stagiaires	Total	Dépenses hors rémunération des stagiaires	Rémunération des stagiaires	Total	Dépenses hors rémunération des stagiaires	Rémunération des stagiaires	Total	Dépenses hors rémunération des stagiaires	Rémunération des stagiaires	Total	Dépenses hors rémunération des stagiaires	Rémunération des stagiaires	Total
Formation statutaire	36,9	63,1	100,0	37,1	62,9	100,0	38,1	61,9	100,0	37,3	62,7	100,0	37,9	62,1	100,0
Formation professionnelle	36,8	63,2	100,0	36,1	63,9	100,0	37,5	62,5	100,0	36,5	63,5	100,0	35,1	64,9	100,0
Ensemble	36,8	63,2	100,0	36,6	63,4	100,0	37,8	62,2	100,0	36,9	63,1	100,0	36,3	63,7	100,0

Source : enquêtes annuelles Formation. DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents civils des ministères, titulaires et non-titulaires, hors ministères de l'enseignement. Les données du ministère de la Santé ne sont pas disponibles pour l'année 2012, elles ont donc été estimées.

Lecture : en 2012, 63,7 % des dépenses de formation ont été consacrées à la rémunération des stagiaires.

Figure 18 : Part des dépenses de formation dans la masse salariale hors ministères de l'enseignement de 2008 à 2012 selon le type de la dépense (en %)

	2008	2009	2010	2011	2012
Rémunération des stagiaires	4,9	4,9	4,5	4,4	4,3
Hors rémunération des stagiaires	2,9	2,8	2,7	2,6	2,4
Total général	7,8	7,7	7,3	7,0	6,7

Source : enquête annuelle Formation. DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents civils des ministères, titulaires et non-titulaires, hors ministères de l'enseignement. Les données du ministère de la Santé ne sont pas disponibles pour l'année 2012, elles ont donc été estimées.

Lecture : en 2012, la part des dépenses de formation dans la masse salariale est de 6,7 % : 4,3 % pour la rémunération des stagiaires et 2,4 % les dépenses hors rémunérations des stagiaires.

Figure 19 : Part des dépenses de formation statutaire et professionnelle dans la masse salariale selon les ministères de 2008 à 2012

	Formation statutaire					Formation professionnelle					Ensemble				
	2008	2009	2010	2011	2012	2008	2009	2010	2011	2012	2008	2009	2010	2011	2012
Affaires étrangères et européennes	0,1	0,3	0,5	0,2	0,2	2,4	2,9	2,5	2,6	3,2	2,4	3,2	3,0	2,8	3,5
Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	0,3	0,5	1,1	1,2	0,9	2,2	2,2	2,7	2,4	2,3	2,4	2,7	3,8	3,6	3,2
Ministères économique et financier	3,8	3,9	3,8	3,3	3,1	4,7	5,2	5,4	5,2	4,5	8,4	9,0	9,2	8,5	7,6
Culture et Communication	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	4,6	4,2	4,5	3,9	4,2	5,1	4,7	5,0	4,3	4,6
Défense et anciens combattants	0,5	0,5	0,4	0,4	0,3	2,8	2,8	2,6	3,0	2,9	3,3	3,3	3,0	3,4	3,2
Écologie, développement durable, transports et logement	4,9	5,8	5,9	6,2	6,1	3,2	3,5	3,5	3,5	3,2	8,2	9,2	9,4	9,7	9,3
Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration	4,9	3,7	3,6	3,5	2,4	5,6	5,5	4,2	4,4	4,7	10,5	9,2	7,8	7,9	7,1
Justice et Libertés	5,0	5,6	4,1	2,8	3,5	3,4	2,7	3,1	2,4	3,5	8,4	8,4	7,2	5,2	7,0
Ministères sociaux	1,8	1,8	1,8	1,5	1,3	3,5	3,1	2,5	4,1	4,0	5,2	4,8	4,3	5,6	5,3
Services du Premier ministre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3	0,9	0,8	0,8	0,7	1,2	0,9	0,9	0,9	0,7
Ensemble	3,6	3,5	3,3	3,0	2,7	4,2	4,2	4,0	4,0	4,0	7,8	7,7	7,3	7,0	6,7

Source : enquête annuelle Formation. DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : agents civils des ministères, titulaires et non-titulaires, hors ministères de l'enseignement. Les données du ministère de la Santé ne sont pas disponibles pour l'année 2012, elles ont donc été estimées.

Encadré 1 : Définitions et méthodes

L'enquête porte sur les agents civils des ministères, titulaires et non-titulaires. Les personnels militaires sont donc exclus de ce champ. En revanche, les magistrats sont inclus. Seuls les agents des ministères sont concernés par l'enquête (hors établissements publics administratifs - EPA) à l'exception du ministère de la Culture qui recense également les données sur la formation des agents des établissements publics dont il a la tutelle.

Les concepts de formation ne sont pas rigoureusement identiques tout au long de la période, la terminologie a également évolué : initiale et continue avant 2008 ; statutaire et professionnelle à partir de 2008 sont très proches. Les formations obligatoires prévues par le statut étaient auparavant incluses dans la catégorie « Perfectionnement » et comptées dans la formation professionnelle ; elles ont désormais basculé dans la formation statutaire. Toutefois, la continuité des séries au niveau agrégé et de l'ensemble des ministères peut être considérée comme assurée.

Jusqu'en 2007	À partir de 2008
Formation initiale	Formation statutaire
Après un recrutement externe Après un recrutement interne Changement de corps (au choix ou examen) Non-titulaires en période d'essai	Après un recrutement externe Après un recrutement interne Changement de corps (au choix ou examen) Non-titulaires en période d'essai Pacte Formation obligatoire prévue par le statut
Formation continue	Formation professionnelle
Perfectionnement, adaptation à une fonction Préparation aux examens, concours, essais Congé de formation Bilan professionnel	Formation continue Préparation aux examens, concours, essais Congé de formation Bilan de compétence VAE Période de professionnalisation

Champ de l'étude : l'étude exclut les ministères de l'enseignement (Education nationale, Enseignement supérieur et recherche), dont le système d'information sur la formation ne garantit pas de possibilité de comparaison avec les autres ministères (voir encadré 2). Par ailleurs, les données sur la formation des agents du ministère de la Santé ne sont pas disponibles pour l'année 2012, elles ont donc été estimées.

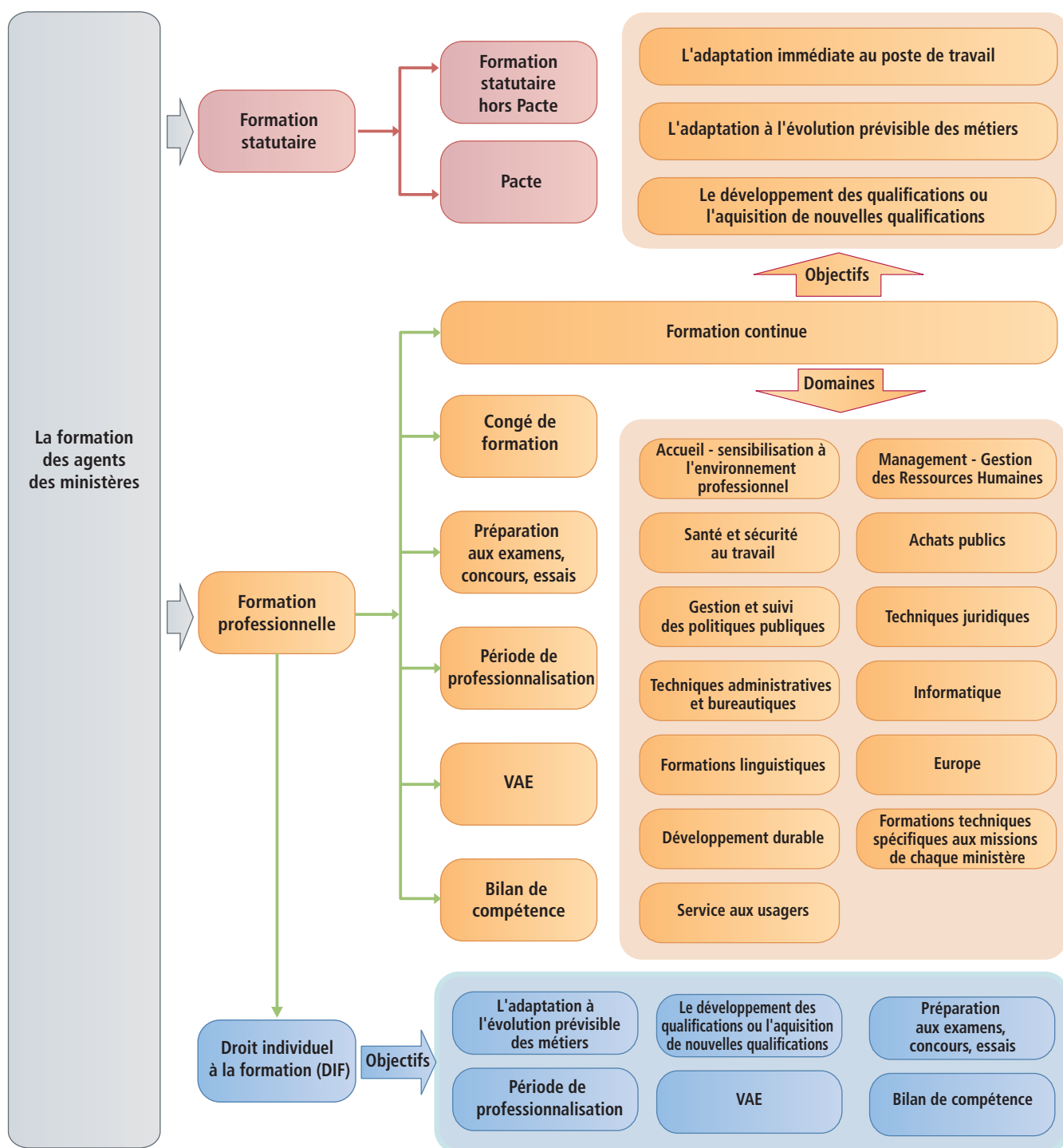
La formation statutaire des agents de l'État regroupe essentiellement la formation obligatoire prévue par les statuts ou organisée après un concours externe, un concours interne, un troisième concours, un changement de corps au choix ou sur examen professionnel, ou un recrutement par contrat Pacte. Elle inclut également la formation des agents non titulaires mentionnés à l'article 1 du décret 2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'État et de ses établissements publics et des ouvriers affiliés au régime des pensions résultant du décret n° 2004-1056 du 5 octobre 2004 ainsi que les actions de formations suivies dans le cadre prévu par le statut des agents.

La formation professionnelle regroupe les actions de formation continue, les préparations aux examens, concours ou essais, les congés de formation, les formations accordées dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE), les bilans de compétence et les formations suivies dans le cadre des périodes de professionnalisation.

Domaines de formation continue : cette nomenclature compte 13 domaines : Accueil - Sensibilisation à l'environnement professionnel ; Management - Gestion des Ressources Humaines ; Santé et sécurité au travail ; Achats publics ; Gestion et suivi des politiques publiques ; Techniques juridiques ; Techniques administratives et bureautiques ; Informatique ; Formations linguistiques ; Europe ; Développement durable ; Formations techniques spécifiques aux missions de chaque ministère ; Service aux usagers.

Ces actions de formation continue ont également été distinguées selon leur objectif : l'adaptation immédiate au poste de travail, l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers, le développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications.

Figure 20 : schéma de la formation statutaire et professionnelle des agents des ministères



Nombre de stagiaires : il correspond au nombre d'agents qui ont participé à un stage au cours de l'année. Un agent qui participe à plusieurs stages est compté autant de fois.

Nombre de jours de formation : il est égal au produit du nombre de stagiaires en formation par le temps consacré à cette formation.

Nombre de jours de formation par agent en fonction : cet indicateur est calculé en rapportant le nombre de jours de formation aux effectifs en fonction. Pour les années 2011 et 2012, les effectifs en fonction sont extraits du Système d'information sur les agents des services publics (source Insee). Pour les années antérieures à 2011, les effectifs sont issus du fichier de paye des agents de l'État (source Insee). Les deux sources fournissent les effectifs rémunérés au 31 décembre.

Durée moyenne d'une formation : nombre de jours de formation rapporté au nombre de stagiaires.

Dépenses de formation : on distingue les dépenses hors rémunération des stagiaires et les dépenses de rémunération des stagiaires. Les dépenses hors rémunération des stagiaires se composent des dépenses de fonctionnement et des frais pédagogiques. Les dépenses de rémunérations des stagiaires sont décomposées en deux éléments : les indemnités liées à la formation et le traitement des stagiaires.

Préparation aux concours : il s'agit des formations qui permettent aux agents de la fonction publique de l'Etat de bénéficier de formations aux épreuves des concours et examens professionnels de la fonction publique et aux concours organisés par les institutions de l'Union européenne.

Professionnalisation : ces formations permettent aux agents de s'adapter à de nouvelles méthodes et techniques et favoriser ainsi la mobilité. La période de professionnalisation alterne période d'activité et périodes de formation.

Congé de formation : permet aux agents de la fonction publique de l'Etat, sous certaines conditions, de suivre une formation dans le cadre d'un projet professionnel ou personnel. Ce congé d'une durée maximale de trois ans est rémunéré pendant douze mois.

Validation des acquis de l'expérience (VAE) : permet d'obtenir tout ou partie d'une certification sur la base d'une expérience professionnelle après validation par un jury des connaissances et des compétences acquises. La certification peut être un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle. Il n'est pas nécessaire de suivre un parcours de formation.

Bilan de compétences : permet aux agents d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et motivations. Il sert à définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Droit individuel à la formation (DIF) : les agents de l'État bénéficient d'un crédit annuel d'heures de formation professionnelle, appelé droit individuel à la formation (DIF), qu'ils peuvent utiliser à leur choix pour accomplir certaines formations. Il pourrait s'agir des formations continues destinées à assurer l'adaptation à l'évolution des métiers, le développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications, des préparations aux concours et examens professionnels de la fonction publique, des bilans de compétence ou une VAE.

Encadré ② : La formation aux ministères de l'enseignement

Aux ministères de l'enseignement, le nombre moyen de jours de formation professionnelle par agent est identique en 2011 et 2012 (3,7 jours).

Jusqu'en 2010, les remontées d'information étaient spécifiques au sein des ministères de l'enseignement et ne reentraient pas dans le champ de l'enquête annuelle Formation de la DGAFP. Les estimations effectuées par la DGAFP pour la formation des agents concernés n'étaient donc pas totalement comparables aux données fournies par les autres ministères.

En 2011, les ministères de l'enseignement n'étaient pas en mesure de transmettre les statistiques sur la formation statutaire du fait de l'intégration des IUFM au sein des universités.

En 2012, ils ont pu répondre à l'enquête annuelle Formation de la DGAFP. Ils ont transmis pour la première fois dans ce cadre, des statistiques sur la formation statutaire ainsi que sur la formation professionnelle des enseignants du premier et du second degré.

Les données communiquées sur la formation statutaire pour les années scolaires 2011/2012 et 2012/2013 ont été retraitées pour obtenir des statistiques sur l'année civile 2012. Ces statistiques ne sont cependant pas comparables avec les années antérieures du fait du changement de méthode de collecte de l'information.

En revanche, il n'a pas été possible à ce stade d'estimer les statistiques de la formation professionnelle des enseignants pour l'année civile 2012 à partir des résultats de l'enquête. La DGAFP continue donc de publier des indicateurs sur la formation professionnelle des agents des ministères de l'enseignement en se basant sur la même méthode d'estimation que les années antérieures. Ainsi, à partir d'informations transmises par la DGESCO (nombre de stagiaires, nombre de semaines stagiaires et les dépenses hors rémunération des stagiaires), la DGAFP procède à l'estimation du nombre de stagiaires et du nombre de jours stagiaires par sexe, par catégorie hiérarchique et par type de formation (formation continue, préparation aux examens et concours). L'estimation du traitement des stagiaires repose sur le nombre de jours stagiaires estimé.

Figure 20 : La formation aux ministères de l'enseignement en 2011 et en 2012

	2011	2012
Formation statutaire		
Nombre de stagiaires		185 972
Nombres de jours		1 011 921
Nombre moyen de jours par agents		1,0
Formation professionnelle		
Nombre de stagiaires	1 268 972	1 362 984
Nombres de jours	3 885 165	3 761 333
Nombre moyen de jours par agents	3,7	3,7
Ensemble des formations		
Nombre de stagiaires		1 548 956
Nombres de jours		4 773 255
Nombre moyen de jours par agents		4,7

Source : enquête annuelle Formation, DGAFP, département des études et des statistiques.

Pour en savoir plus:

- Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, éditions 2014, fiche thématique Formation.
- Le jaune budgétaire sur la formation professionnelle, annexe au projet de loi de finances pour 2014.
- « L'effort de formation reste stable dans la fonction publique de l'État en 2006 », Alain Larmat, DGAFP, Point Stat n° 02-2009.
- Nunzia Bounakhla, « Les recrutements externes dans la fonction publique de l'État et dans la fonction publique territoriale en 2012 », Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2014.
- « Le droit individuel à la formation (DIF) : Présentation et utilisation pour les agents de la fonction publique de l'État (fiche pratique) », DGAFP, Juillet 2008.
- Salah Idmachiche et Marie Rey, « Les parcours professionnels dans les trois fonctions publiques », Rapport annuel sur l'état de la fonction publique vol. 1, Faits et chiffres 2006-2007.
- Formations et emploi - Insee Références - Édition 2013.

Directrice de la publication : **Marie-Anne Lévêque**
Rédacteur en chef : **Adrien Friez**
Chargé de publications statistiques : **Jose-Antoine Cilleros**

ISSN : 2267-6483
Point Stat n° 16

Département des études et des statistiques - DGAFP
139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

RAPPORT ANNUEL

La collection Rapport Annuel rassemble les rapports publiés par la DGAFP. Le *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique* présente, dans la partie « Politiques et pratiques de ressources humaines », les grands axes de gestion des ressources humaines et, dans la partie statistiques « Faits et chiffres », un bilan social de la fonction publique. Cette collection propose également le *Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique*, dont la première édition est parue en 2014. En sont issues des brochures telles que « Chiffres-clés » et « Tableau de synthèse ».

OUTILS DE LA GRH

Destinée en priorité aux gestionnaires des ressources humaines, cette collection regroupe de nombreux outils d'aide au pilotage utilisés au quotidien par les services RH. Le Répertoire interministériel des métiers de l'État (Rime), le Dictionnaire des compétences, des guides ponctuels, le kit « Démarches, outils et acteurs de la mobilité » à titre d'exemples, en font ainsi partie.

REPÈRES DGAFP

Cette collection regroupe tous les documents, à usage interne ou externe, qui présentent et visent à faire connaître la DGAFP et ses missions.

LES ESSENTIELS

Cette collection - destinée à un large public - rassemble sous forme de fiches ou de livrets pédagogiques, les informations concernant le recrutement, les concours, les carrières, la formation et, au sens large, tous les aspects du parcours professionnel des agents de la fonction publique

STATISTIQUES ET RECHERCHE SUR LA FP

Cette collection est déclinée en quatre sous-collections, destinées aux décideurs, gestionnaires, statisticiens et chercheurs : « Stats rapides » présente des indicateurs et premiers résultats ; « Point Stat » livre une analyse synthétique des résultats d'enquêtes et d'études statistiques en quelques pages ; « Documents et méthodes » propose des points d'étape sur des travaux de recherche et de méthodologie ; « Études, recherche et débats » présente des analyses approfondies, aussi bien quantitatives que qualitatives.

POLITIQUES D'EMPLOI PUBLIC

Les publications regroupées au sein de cette collection traitent tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion des connaissances à celles des compétences. Elle propose également les protocoles d'accord issus des négociations avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.